


 La Liberté
 1700 Fribourg
 026/ 426 44 11
 www.laliberte.ch

 Genre de média: Médias imprimés
 Type de média: Presse journ./hebd.
 Tirage: 39'425
 Parution: 6x/semaine

Thèmes cantonaux

La vidéosurveillance occupe toujours plus l'autorité

PROTECTION • *L'an dernier, la préposée à la protection des données a préavisé 42 dossiers de vidéosurveillance avec enregistrement.*

CLAUDE-ALAIN GAILLET

En 2013, la préposée cantonale à la protection des données, Alice Reichmuth Pfammater, a traité 42 demandes d'installer un système de vidéosurveillance avec enregistrement. C'est deux fois plus qu'en 2012, année de l'entrée en vigueur de la loi sur la vidéosurveillance, a-t-elle indiqué hier lors de la présentation du rapport 2013 de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD). Sur les 42 dossiers, 39 ont reçu un préavis positif. Les trois avis négatifs concernaient une déchetterie, un point de recyclage et une installation privée portant en partie sur le domaine public. Outre ces préavis, l'ATPrD a pris note de six nouvelles vidéosurveillances sans enregistrement (sept en 2012), ce type d'installation ne requérant ni préavis ni autorisation préfectorale mais une simple annonce.

Accorder un préavis est une chose, vérifier que les installations respectent ensuite la loi en est une autre. Légalement, le préfet est chargé de ces contrôles. Mais Alice Reichmuth Pfammater «n'exclut pas» de procéder elle aussi à ces inspections. Car il est vraisemblable que le nombre de demandes d'installations va encore croître ces prochaines années. L'an dernier, 36 demandes émanaient de services de l'Etat ou de communes, et douze provenaient de privés. Les webcams utilisées sur le domaine privé et sans enregistrement ne sont pas concernées par la loi. C'est par exemple le cas des caméras installées à l'intérieur d'un commerce.

Eglise catholique limitée

Le travail de la préposée à la protec-

tion des données ne se limite pas à la vidéosurveillance, loin de là. Les statistiques 2013 montrent que 338 dossiers (+56) lui sont parvenus. Alice Reichmuth Pfammater a renseigné et conseillé dans 200 cas (+34). Elle a dû se prononcer sur seize demandes d'accès à la plateforme informatique cantonale du contrôle des habitants (Fri-Pers).

Quelques exemples. La Corporation ecclésiastique cantonale (CEC) a sollicité

l'accès à Fri-Pers afin de garantir la bonne tenue de ses registres. La préposée a préavisé favorablement mais pour un cercle limité de données personnelles. La CEC n'a ainsi pas pu obtenir les données des conjoints et des enfants mineurs faisant ménage commun avec un paroissien mais appartenant à une autre confession ou religion.

L'année dernière, les demandes pour installer un système de surveillance vidéo ont doublé par rapport à 2012.

CHARLES ELLENA-A





Autre cas: la transmission, par une commission scolaire, des adresses d'élèves à une association pour l'accueil extrascolaire. Le préavis a été négatif, une commission scolaire n'étant pas compétente pour communiquer des données d'élèves.

Troisième exemple. Une commune a publié sur son site internet une lettre ouverte mentionnant le nom des recourants à l'une de ses décisions. Elle n'aurait pas dû divulguer les noms, à cause des risques de pressions, de stigmatisations ou de représailles. Dans le cas d'espèce, l'information sur le recours et ses implications suffit.

Trois ans de transparence

L'ATPrD s'occupe également de transparence et d'accès aux documents. Ce domaine a sa préposée, Annette Zunzer Raemy. Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'information, le nombre d'évaluations du droit d'accès est en baisse: 37 dossiers ont été signalés à la préposée contre 49 l'année d'avant. Sur ces 37 demandes, 19 l'étaient par des privés ou des associations, onze par des avocats et une seule par un média. L'accès aux documents a été autorisé à 29 reprises et une fois de manière restreinte. Il y a donc eu sept refus. Les principaux do-

maines concernés sont les mêmes qu'en 2012: l'environnement, les constructions et l'administration.

Pour Annette Zunzer Raemy, ces chiffres montrent que «le principe de transparence a pris pied dans les pratiques des organes publics du canton». Elle espère néanmoins que «de plus en plus de personnes fassent usage du droit d'accès et que les organes publics poursuivent leurs efforts d'ouverture».

A noter encore que Laurent Schneuwly a succédé en novembre dernier à Marc Sugnaux à la présidence de la commission cantonale. |